

Analyse en recevabilité / dossier MSP

Dossier déposé :
Par :
Auprès de :
En date du :
Réception ARS :

Cette analyse vise à vérifier la complétude du dossier au regard des points suivants :

| Vérification de la présence des éléments suivants | Commentaires |
|---|--------------|
| 1. L'équipe de professionnels de santé se compose d'au moins deux médecins généralistes et un auxiliaire médical. | |
| 2. Les professionnels de santé sont rassemblés sous un statut juridique (a minima une association loi 1901). | |
| 3. Un projet de santé est formalisé (comportant notamment le diagnostic), a minima ébauché. A défaut, présence de chartes nominatives signées des professionnels attestant de leur engagement dans le projet | |
| 4. Si le FIR est sollicité, une copie du statut juridique rassemblant les professionnels de santé, ainsi qu'un relevé d'identité bancaire correspondant est joint au dossier ou, a minima, un compte bancaire est en cours d'ouverture. | |

Analyse effectuée par :
En date du :

| | |
|----------------------|--|
| Conclusion : | |
| Orientation : | <i>En l'absence de tout ou partie de ces éléments, le dossier ne peut être déclaré recevable. Les services de la DTD en informent le promoteur (et/ou le(s) partenaire(s) financier(s) le cas échéant), et l'invite à le compléter avant de le redéposer dans un deuxième temps. Au besoin, un accompagnement du promoteur peut être envisagé et sera alors abordé en espace de concertation départementale. A contrario, si le dossier est déclaré complet, l'instruction du dossier peut débuter</i> |